

Jean-Baptiste André Godin à Alfred Falaize, 30 juillet 1884

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888) ; Piponnier, Antoine (1844-1902)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 16 (1)

Collation 2 p. (84r, 85v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888) ; Piponnier, Antoine (1844-1902), Jean-Baptiste André Godin à Alfred Falaize, 30 juillet 1884, consulté le 04/12/2025 sur la plate-forme EMAN : <https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/54473>

Présentation

Auteur·e

- [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)
- [Piponnier, Antoine \(1844-1902\)](#)

Date de rédaction [30 juillet 1884](#)

Lieu de rédaction

- Guise (Aisne)
- Inconnu

Destinataire [Falaize, Alfred \(1843-1933\)](#)

Lieu de destination Vervins (Aisne)

Scripteur / Scribe [Inconnu](#)

Description

Résumé Sur l'affaire du duc de Padoue. Piponnier accuse réception de la lettre de Falaize du 21 juillet 1884. Il communique à Falaize une liste de pièces du dossier manquantes. Il lui envoie un mandat de 89,15 sur Duflot frères à Vervins en paiement de ses frais.

Notes La lettre est signée « Piponnier » par procuration de l'administrateur-gérant de la Société du Familistère de Guise.

Support Cachet à l'encre bleue au-dessus de la signature de la lettre : « Sté du Familistère de Guise P. P[rocurati]on de l'Administrateur Gérant ».

Mots-clés

[Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Arrighi de Casanova, Ernest \(1814-1888\)](#)
- [Duflot frères](#)

Lieux cités [Vervins \(Aisne\)](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

30 juillet 4 84

Monsieur Talazac, trahi
à Verwill.

Nous avons l'honneur de vous
accuser réception de votre lettre du 21^e et des
pièces dont elle nous annonçait l'envoi.

Parmi les pièces que nous avons
fournies pour le procès de Padoue, il nous
manque encore les suivantes :

1^o Un cahier sur papier libre contenant
les copies de 8 documents, savoir :

- 1 Copie d'une transaction du 21^e 1809 entre les Villes de Guise et la époux Truvot
- 2 Copie d'un décret impérial en date à Valladolid du 1^{er} Janvier 1809 confirmant entre
la même une transaction du 4 Mai 1806 et 14 Juin 1808.
- 3 Copie d'une délibération du Conseil municipal de Guise, du 6 Mai 1806
- 4 " " " " " " du 14 Juin 1808
- 5 " d'un arrêté préfectoral du 12 Mai 1807
- 6 " d'une délibération du Conseil municipal de Guise du 16 Mai 1819
- 7 " d'un arrêté du maire de Guise, du 30 Juin 1842,
- 8 " d'un arrêté préfectoral du 20 Mars 1850.

et 2^o l'original de l'autorisation
préfectorale du 30 Juillet 1880 pour la

Construction du parapet sur le canal
 de l'Esse, qui a fait l'objet du projet.
 Veuillez avoir l'obligeance de faire
 le nécessaire pour retrouver ce deux pièces
 Ci-jointes ff. 89. 1^{re} en un mandat
 J'Inflot ff. 10. Verrous pour vous conner
 de vos frais & honorer. Veuillez nous en
 accuser réception.
 Agriez, Monsieur, nos bien sincères saluts

SE DU FAMILISTÈRE DE GUISE
 Rep. de l'Administ^r Général

G. D. G. G. G.